



AGS et licenciement sans cause réelle ni sérieuse

Par **boulba**, le **27/01/2016** à **20:40**

bonjour

je viens d'apprendre le contenu de mon jugement au conseil des prud'hommes. Outre les rappels de salaire, congé payé, préavis, l'employeur est condamné aussi à me payer 5000 € de D&I pour licenciement sans cause réelle ni sérieuse...

L'audience de jugement a eu lieu 4 mois avant la procédure de redressement judiciaire, les AGS ne sont donc pas intervenus à l'audience....

Ma question est de savoir si les 5000 € de D&I seront acceptés et payés par les AGS?

je vous remercie de votre attention
cordialement

Par **P.M.**, le **28/01/2016** à **00:13**

Bonjour,
Normalement, cela entre dans la garantie dans la limite de la couverture...